L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 AVRIL 1858.

Quelle heure sonne ici?

C. K. WEBBER & Co.
HORLOGERS,
N. DUFOUR,
A. HARDY,
Rue de Chartres, 81, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 15 AVRIL 1858.

Résumé à la semaine.

Les partisans de l'ABEILLE sont autorisés à encourager des abonnements "à la semaine," à raison de 25 cents par les six numéros. On prélèvera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par M. Turpin—A la Bourse St. Louis, pour le compte de la succession de G. Deane: 10 actions de la Orleans & Ohio Rail Road des Opelousas, 20 do do do do Pontchartrain—Neuf lots de terre et les maisons et améliorations qui s'y trouvent, rue Columbus, à la jonction avec le Chemin du Bon.

Un lot de terre rue Aubourg Lacourse. Aussi: Une belle propriété de famille sur la rue d'Amour, près de la rue Kerlerec, et deux terrains contigus à la même, contenant une grande construction en bois, etc.

Aussi: A l'hôtel, devant son bureau, des voitures, buggies, chevaux, mules; et à 4½ heures de l'après midi: effets mobiliers dépendant de la succession de J. P. Rees, rue de l'Hôpital.

Par C. E. Girardey & Co—Vieux vins de choix.

Par Tourné & Thomas—Pianos; aussi, articles de fantaisie, meubles, &c.

Par H. Peychaud, Hyde & Co—marchandises étrangères et américaines; broderies, rubans, mousselines, etc.

Par R. B. Sykes—Blanc de céruse et de zinc, peintures diverses, vitres, etc.

Par Alfred Duvilley—Propriétés foncières de la Nouvelle-Orléans, Carrollton et Bayou City.

Par Alfred Duvilley—Propriétés foncières de la Nouvelle-Orléans, Carrollton et Bayou City, Bertrandville et Bayou City.

Par R. B. Sykes—Vin rouge.

Prolongement du Railway de Jackson.

Le maire de la Nouvelle-Orléans a transmis hier aux aldermen et aux assistants-aldermen un message pour expliquer le veto qu'il a opposé, le 30 de ce mois, à l'Ordonnance qui avait pour but l'adoption ou le vote de la loi du 18 mars dernier. Cette loi autorise les gouverneurs de la Louisiane et du Mississipi, en raison de l'intérêt que ces Etats ont dans le chemin de fer de Jackson, à voter à toutes les élections dans lesquelles les actionnaires sont appelés à donner leurs suffrages. La législature se proposait par là de donner à la Louisiane, dans les délibérations du Conseil d'administration, la part d'influence qu'assurent à tout actionnaire les actions que celui-ci affecte à une entreprise d'utilité publique. Or, l'Etat s'livre à la compagnie, pour un montant considérable, sans base contre un certain nombre d'actions. Mais la ville de la Nouvelle-Orléans ne s'est pas montrée moins libérale, et cependant la loi ne lui accordait pas le même avantage qu'à l'Etat. Pour être plus explicites, nous dirons que le gouverneur Pickens s'était engagé à voter pour la suspension des travaux à Canton, ville de l'Etat du Mississipi où s'arrête actuellement le chemin de fer, si l'Etat avait principalement pour but d'assurer son concours à une Direction acquise à cette mesure. Aussi les actionnaires qui étaient en faveur du prolongement de la rive ferrée jusqu'à la frontière de Tennessee, ont-ils unanimement voté contre l'adoption de la loi, et les adversaires de l'extension de l'adoption.

Comme c'est là une question qui intéresse à un haut degré la Nouvelle-Orléans et la Louisiane, nous croyons devoir reproduire succinctement les explications que nous avons déjà données sur la matière du différend. Les directeurs du railway de Jackson sont partagés d'opinion; les uns, et c'est la minorité, désirent que la voie soit prolongée jusqu'à l'Etat du Tennessee; les autres, formant la majorité, insistent pour que les travaux terminés jusqu'à Canton ne soient pas repris au-nord de cette ville avant que la compagnie possède les ressources qui lui permettraient la construction de la ligne jusqu'à la frontière du Tennessee. Ils se fondent sur l'insuffisance de ces ressources qui devraient être entièrement affectées aux frais d'exploitation de cette partie du chemin qui est maintenant achevée et livrée à la circulation. La compagnie, une fois les dépenses payées, ne pourra disposer cette année que d'un demi million de piastres qu'absorberont l'achat de locomotives, wagons, etc. Comment donc pourrait-elle entreprendre la construction de la voie au-delà de Canton? La loi en vertu de laquelle le Mississipi lui accorde le passage sur son territoire lui impose, il est vrai, l'obligation de construire le railway jusqu'à la frontière méridionale du Tennessee; mais les délais accordés par cette loi n'expirent qu'en 1863, et la compagnie, en s'adressant l'hiver prochain à la législature, peut obtenir que les conditions attachées à la concession de privilège soient modifiées. Dans le cas où elles ne le seraient pas, il y aura encore assez de temps pour que la voie soit achevée jusqu'au Tennessee.

Nous avons déjà indiqué les raisons sur lesquelles s'appuient, d'une autre part, les partisans de l'extension, pour demander que les travaux ne soient pas interrompus à Canton et que la voie soit construite jusqu'au Tennessee. M. Waterman les expose d'une manière extrêmement nette et lucide dans son remarquable message. Appelé à voter pour ou contre la loi du 18 mars, c'est-à-dire contre ou pour le prolongement de la voie ferrée jusqu'à la ligne du Tennessee, il s'est décidé à donner son suffrage pour l'extension. Il a donc voté contre la loi. Pourquoi? Parce que, dit-il, l'intérêt de la Nouvelle-Orléans qu'il représente le lui commandait et ne lui permettait pas de se joindre aux actionnaires qui sont en faveur de la suspension des travaux à Canton.

La loi votée par la législature du Mississipi le 11 mars 1852, porte que la voie sera construite jusqu'à la ligne qui sépare le Mississipi du Tennessee et de l'Alabama, et que si elle n'est pas terminée avant l'expiration de dix années, les privilèges accordés par la loi seront annulés de même que celle-ci. En 1853 la ville de la Nouvelle-Orléans a été autorisée par la législature à souscrire pour deux millions de piastres (représentant quatre-vingt mille actions) en bons de mille piastres chacun, payables dans vingt ans et portant 5 pour cent d'intérêt. La législature avait l'année précédente autorisé le trésorier de l'Etat à prendre soixante-quatre mille actions et à livrer les bons de la Louisiane dans la proportion d'un quart du montant versé dans la caisse de la compagnie par les autres actionnaires. En 1854, la législature du Mississipi, suivant l'exemple de la Louisiane, avait une forte allocation au profit du railway et a déclaré qu'une partie de la somme avait été appliquée à la construction de la voie au nord de Canton. Le Mississipi a déjà payé à la compagnie 612,000 dont $412,000 devaient être affectés aux frais de construction au nord de Canton, et le tout a été absorbé par les travaux en cours d'exécution au sud de Canton! Il existe entre l'Etat du Mississipi et la compagnie un contrat qui la loyauté et la bonne foi commandent à celle-ci d'exécuter. La loi du 18 mars dernier est d'ailleurs nulle, parce qu'elle a été présentée et votée le même jour (le dernier de la session) dans les deux chambres de la législature, et que la charte de la compagnie, votée le 11 avril 1853 porte (section 10) qu'il n'y sera fait aucun changement, à moins que la modification désirée, n'ait été indiquée par un avis dans les journaux, *sur mon avant que la loi opérant le changement soit voté*. M. Waterman a consulté à ce sujet l'avocat de la ville qui a déclaré que la loi du 18 mars dernier doit être considérée comme nulle. L'avocat de la ville fait aussi ressortir l'injustice commise envers la Nouvelle-Orléans, qui, malgré les deux millions d'intérêt qu'elle possède dans l'entreprise, n'aurait pas les bénéfices que la loi dont il s'agit nature à l'Etat de la Louisiane représenté par le gouverneur. Il y a aussi une autre considération à faire valoir contre la loi: elle introduirait dans la direction des affaires de la compagnie un élément purement politique, et cet élément serait funeste à l'entreprise.

Les adversaires de l'extension du chemin prétendent que la construction de la voie de Canton à la ligne qui sépare le Mississipi du Tennessee et de l'Alabama, coûterait à la compagnie six ou sept millions de piastres. M. Waterman dit qu'il n'en coûtera rien aux actionnaires actuels, et il publie à ce sujet une lettre pleine de faits et de renseignements utiles que lui a adressée le gouverneur du Mississipi. Celui-ci commence par nier que ses administrés exigent l'application de toute revenu de la compagnie à la construction du railway au nord de Canton. Il ne demande rien de semblable. Il désirait seulement que la compagnie reste fidèle au système qu'elle a conçu et qu'elle entreprend en Amérique des travaux du chemin. Quant aux frais de construction, ils seront intégralement acquittés par les Mississipiens. Les propriétaires, dans les comtés que doit traverser le rail, se chargent à la rivière du Tennessee, sont prêts à donner tout ce qu'on leur demandera, pourvu qu'ils puissent compter sur la prolongation de la voie au-delà de Canton. Il est certain que le Mississipi a fait des sacrifices considérables pour l'entreprise, et il est juste que les actionnaires de l'extension du chemin fassent valoir contre la loi; elle introduirait dans la direction des affaires de la compagnie un élément purement politique, et cet élément serait funeste à l'entreprise.

Les adversaires de l'extension du chemin prétendent que la construction de la voie de Canton à la ligne qui sépare le Mississipi du Tennessee et de l'Alabama, coûterait à la compagnie six ou sept millions de piastres. M. Waterman dit qu'il n'en coûtera rien aux actionnaires actuels, et il publie à ce sujet une lettre pleine de faits et de renseignements utiles que lui a adressée le gouverneur du Mississipi. Celui-ci commence par nier que ses administrés exigent l'application de toute le revenu de la compagnie à la construction du railway au nord de Canton. Il ne demande rien de semblable. Il désirait seulement que la compagnie reste fidèle au système qu'elle a conçu et qu'elle entreprend en Amérique des travaux du chemin. Quant aux frais de construction, ils seront intégralement acquittés par les Mississipiens. Les propriétaires, dans les comtés que doit traverser le rail, se chargent à la rivière du Tennessee, sont prêts à donner tout ce qu'on leur demandera, pourvu qu'ils puissent compter sur la prolongation de la voie au-delà de Canton. Il est certain que le Mississipi a fait des sacrifices considérables pour l'entreprise, et il est juste que les actionnaires de l'extension du chemin fassent valoir contre la loi; elle introduirait dans la direction des affaires de la compagnie un élément purement politique, et cet élément serait funeste à l'entreprise.

Les partisans de l'extension du chemin prétendent que la construction de la voie de Canton à la ligne qui sépare le Mississipi du Tennessee et de l'Alabama, coûterait à la compagnie six ou sept millions de piastres. M. Waterman dit qu'il n'en coûtera rien aux actionnaires actuels, et il publie à ce sujet une lettre pleine de faits et de renseignements utiles que lui a adressée le gouverneur du Mississipi. Celui-ci commence par nier que ses administrés exigent l'application de toute le revenu de la compagnie à la construction du railway au nord de Canton. Il ne demande rien de semblable. Il désirait seulement que la compagnie reste fidèle au système qu'elle a conçu et qu'elle entreprend en Amérique des travaux du chemin. Quant aux frais de construction, ils seront intégralement acquittés par les Mississipiens. Les propriétaires, dans les comtés que doit traverser le rail, se chargent à la rivière du Tennessee, sont prêts à donner tout ce qu'on leur demandera, pourvu qu'ils puissent compter sur la prolongation de la voie au-delà de Canton. Il est certain que le Mississipi a fait des sacrifices considérables pour l'entreprise, et il est juste que les actionnaires de l'extension du chemin fassent valoir contre la loi; elle introduirait dans la direction des affaires de la compagnie un élément purement politique, et cet élément serait funeste à l'entreprise.

Que leur importe? Ils ne demandent vingt-cinq piastres pour les actions qui ont dix piastres? Ils donneront vingt-cinq piastres pour les nouvelles actions, parce que leur but n'est pas de spéculer mais de concourir à l'établissement d'un railway qui leur est nécessaire. Ils ne désirent qu'une chose: c'est que la compagnie leur fournisse une preuve quelconque de sa bonne volonté, afin d'être assurés de son crédit et de son influence lorsqu'ils entreprendront à leurs propres frais la construction du chemin. C'est pourquoi le gouverneur du Mississipi a proposé il y a quelque temps à la compagnie d'affecter soulement cinq mille piastres par mois, pendant la présente année, aux travaux à entreprendre au nord de Canton. La direction actuelle le droit pouvoir obtenir de la législature du Mississipi une révision du contrat conclu entre elle et la compagnie: elle se trompe, la législature maintiendra ses droits, et si les conditions qu'elle a stipulées ne sont pas remplies, tous les privilèges qu'elle a accordés à la compagnie seront annulés.

Le gouverneur McWillie ne comprend pas que nous hésitions lui; le chemin jusqu'à Canton ne nous apportera rien que nous ne puissions recevoir par le fleuve, car la Nouvelle-Orléans est le seul débouché de la région traversée par le railway. Mais la compagnie traversée par le railway. Mais la continuation du chemin au nord de Canton nous assurera un commerce dont nous n'avons pas aujourd'hui le bénéfice. Les produits de la vallée du Highee et de la rivière du Tennessee seront envoyés à la Nouvelle-Orléans au lieu d'être expédiés sur les marchés du Nord par un long circuit. La Nouvelle-Orléans sacrifierait donc tous ses intérêts si elle n'insistait pas pour la reprise des travaux au nord de Canton. Il est du reste évident qu'un railway de 400 milles d'étendue lui sera plus profitable qu'un chemin de 200 milles.

Le message du maire a été, comme nous le disons plus haut, soumis au Conseil, et les deux *boards* ont pleinement approuvé le vote de M. Waterman. Nous croyons, nous aussi, après les explications si complètes et si satisfaisantes données par le gouverneur du Mississipi, que le maire, en votant contre la loi du 18 mars, n'est-à-dire en faveur de l'extension de la voie au nord de Canton, a agi sagement et a préféré les intérêts de la Nouvelle-Orléans.

CHEVAUX A BARDS-ROUGE.—Nous avons déjà annoncé qu'une compagnie s'était déclarée audessous de Baton-Rouge. L'*Advocate* renferme sur ce sinistre des détails que nous allons reproduire. Dimanche dernier, vers 7 heures du matin, une partie de la belle lisière située en aval de la ville a été emportée à l'extrémité de l'habitation de M. McHatton. L'eau se précipitant par la brèche a envahi les habitations voisines. Les planteurs du voisinage se sont immédiatement mis à l'œuvre avec leurs nègres pour essayer d'opposer une digue au torrent, mais ils ont dû bientôt bientôt se résoudre à leur travail.—Un chaland de cent cinquante pieds de longueur a été dirigé vers la brèche: on avait l'espérance que ses deux extrémités s'appuieraient sur celles de la levée rompue et que ce rempart briserait la force du courant.—L'embarrassant a été malheureusement entraîné perdessus la chute. L'ingénieur d'Etat s'est alors chargé de la direction des travaux, et lundi dernier il faisait construire à trois cents pieds de distance d'ouverture un nouveau triple barrière de pieux, dont les intervalles devaient être remplis de terre et de bagasse. Bien qu'il n'ait que trois cents nègres sous ses ordres, M. Hébert pense pouvoir fermer la crevasse à la fin de la semaine. La plus grande partie du champ de cannes de M. McHatton a déjà disparu sous l'eau. Les bois sont inondés et les habitants de l'intérieur sont tous occupés à mettre leurs animaux en sûreté. On craint que les pertes ne soient considérables.

LE MAIRE APPROUVÉ PAR LE CONSEIL DE VILLE.—Nous disons dans un autre article que le Conseil de Ville a approuvé le vote donné par le maire au sujet de la loi soumise aux actionnaires du chemin de fer de Jackson. Voici les résolutions que les deux *boards* ont adoptées à l'unanimité:

Attendu que, par un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1858, il est décrété que le gouverneur de la Louisiane aura le droit de voter pour le stock que possède cet Etat dans la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord, à toutes les assemblées d'actionnaires et à toutes les élections de Directeurs, et que le maire de la ville de la Nouvelle-Orléans pourra voter à une assemblée des actionnaires, pour l'acceptation ou le rejet de ladite loi;

Attendu que, par cet acte, la ville de la Nouvelle-Orléans est dépouillée d'un privilège qu'elle devrait partager avec l'Etat, le dit acte lui défendant virtuellement de voter à l'élection des Directeurs, et qu'il donne au gouverneur de l'Etat, c'est-à-dire à un pouvoir politique, le contrôle absolu et la direction dans le présent comme dans l'avenir, de la Compagnie;

Attendu que le but avoué de cet acte a été d'arrêter la progression du chemin, en violation du contrat primitif ou traité, à l'époque de la souscription, par la ville, de 4 millions de piastres, et en violation de l'engagement pris envers nos voisins de l'Etat du Mississipi de construire le chemin au nord de Canton, du côté de la ligne du Tennessee, sur la rivière Tennessee;

Attendu que l'illégalité, l'inconséquence et l'injustice de l'acte dont il s'agit ont été signalées au maire par l'avocat de la ville, et que le maire, guidé par ces considérations, consultant aussi ce qu'il doit aux habitants de la Nouvelle-Orléans et à la Compagnie, a voté contre l'acceptation de l'acte: Par ces motifs, il *Résolu* que l'action du maire votant contre l'acceptation de l'acte en question doit être et est approuvée;

Résolu, que le maire de la Nouvelle-Orléans, comme chef exécutif de cette corporation, dont le devoir est de protéger les intérêts de la dite corporation et de veiller à ce que les lois soient pleinement exécutées, est l'officier qui doit représenter les intérêts de la ville aux assemblées d'actionnaires ou élections de Directeurs, dans toutes corporations ou compagnies où la ville, en vertu de son existantes, a qualité pour voter; et qu'il a conséquemment la faculté et la puissance, en tous cas semblables, d'exercer tout ou partie des droits que possède la ville, et d'en user, selon son jugement, non de celle-ci, dans toute lesdites assemblées ou élections, comme ci-dessus.

CONSULAT GÉNÉRAL DU MEXIQUE.—Nous apprenons avec plaisir que M. REIRADO, consul-général du Mexique à la Nouvelle-Orléans, a été maintenu dans ces importantes fonctions par le gouvernement de Zulloaga. M. REIRADO a rendu, dans la poste honorable qui lui a été confié, de grands services à sa patrie d'adoption, et il continuera à la servir avec dévouement, quels que soient les hommes qui chez nos voisins arrivent au pouvoir. Au dehors, le représentant d'un pays ne doit être d'aucun parti, et la réserve du consul-général du Mexique fut a conquis les sympathies et l'approbation de tous ceux de ses concitoyens qui habitent les Etats Unis. Le maintien de M. REIRADO dans la poste qu'il occupe depuis deux ou trois ans à la Nouvelle-Orléans sera pour ses nombreux amis et pour la public en général un sujet sincère de félicitations.

THÉATRE D'ORLEANS.—Ce soir, pour le bénéfice de M. Holtzem, l'*Italienne à Alger*, opéra bouffe en quatre actes de Rossini.

ACCIDENT.—M. Maximilien Trouzier, habitant du Bayou Goula, a été précipité dernièrement hors de sa voiture et a eu la bras cassé. La fracture est simple et l'accident n'aura pas de suites fâcheuses.

P. P. HENRIQUEZ.—Parmi les excellents spécifiques que renferme la pharmacie de M. P. P. Henriquez, au coin des rues St-Louis et Remparts, nous citerons le: le Sirop balsamique et pectoral, dont le goût est extrêmement agréable et qui guérit les rhumes, toux, catarrhes, enrouemens, coqueluches, etc.; 2° le Spécifique anti-goutteux et anti-rhumatismal de Reynolds, remède dont l'expérience a démontré la complète efficacité.—Le Sirop d'huile de palme chrisal, que l'on trouve dans la même pharmacie, est un admirable purgatif; l'odeur et le g déagréable de l'huile de ricin sont entièrement disarmés, et le médicament n'inspire aucun répugnance aux estomacs les plus délicats. M. Henriquez reçoit aussi les célèbres poudres de toilette de Lubin dont la vogue est si grande en Europe, ainsi que le lait antéphélique dont l'usage est maintenant général en France. Ce lait est infaillible contre les épêlides (taches de rousseur, son, lentilles) et contre les *masques*. Etendu de deux tiers à trois quarts d'eau, et employé en lotion le soir ou le matin, il purifie et préserve l'épiderme des sécrétions farineuses, jaunâtres ou rugueuses, du hâle, des boutons et rougeurs,—dissipe ou retarde les premières rides en tonifiant le tissu de la peau,—donne et conserve un visage le teint le plus clair, le plus frais et le plus uni.

INSPIRATIONISME AU SENAT.—L'honorable H. P. TALLMADGE, ancien sénateur de New-York, assure que la plupart des membres actuels du Sénat des Etats-Unis sont des adéptes du spiritualisme. Un journal de New-York rapporte cette assertion du célèbre spiritualiste et la confirme.

LA PESTE.—Depuis plusieurs jours, dit le *Picayune* du Donaldson, le fauve continue à se montrer d'un peu plus quatre pieds en quelques heures. Il est difficile de le prévoir. Aujourd'hui (Jeudi) il est à vingt-deux pieds au-dessus de la marque des plus hautes eaux de 1844, à deux pieds six pouces au-dessus de la marque des plus grandes eaux de 1850.

Explosion du steamer Falls City!

DIX A QUINZE PERSONNES TUÉES OU BLESSÉES.

DÉTAILS FAITS AU JOHN SIMONDS.

Hier, vers 6 heures du soir, sur le fleuve, à la hauteur de la rue Quatrième, de la ville de Lafayette, une épouvantable catastrophe est arrivée. La bouilloire du Falls City qui remontait le fleuve, a fait explosion, tuant 7 personnes et en blessant 8 autres plus ou moins grièvement. Il se trouvait à bord 80 passagers de cabines, mais aucun n'a été blessé. Voici les personnes qui ont été tuées: un enfant de 3 ans et demi, fils de M. Weirich, commis; un enfant de 2 ans et demi, fils du capitaine Cable, pilote à bord; un homme de l'équipage du John Simonds; Willis Rollins, 2d maître d'hôtel, b. c. l. Les Harris, servant de table, b. c. l., et deux hommes de l'équipage qui se sont noyés.

On a vu une femme tenant un enfant dans ses bras, entraînée par le courant. On lui a jeté des cordes au moment où elle passait près d'un navire, mais elle était trop affaiblie, et a disparu avec son enfant.

Au moment de l'accident, le steamboat *John Simonds* venait de s'amarrer au wharf, près du *Falls City*, et a éprouvé de plus grandes avaries que ce dernier. Il est revenu en ville, pour se faire réparer.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Washington, 14—Le président est décidé à former les régiments de volontaires dans les Etats de l'Ouest.

St-Louis, 14—Les restes du colonel Benton sont arrivés aujourd'hui, et ont été escortés par un corps de militaires et un grand concours de citoyens, jusqu'à la résidence du colonel Brandt.

Le Mississipi monte depuis St-Paula. Les rivières Missouri et Illinois sont très hautes, et continuent à monter. Tous les tributaires sont à leurs plus grandes hauteurs; cette crue provient seulement des fortes pluies qui ont eu lieu dans l'ouest et le nord-ouest. Si le orage ordinaire des eaux a se produisait maintenant, il en résulterait d'immenses dégâts. On craint de sérieuses inondations dans le bas Mississipi.

Louisville, 14—La rivière monte dans notre voisinage et il y a 5 pieds et demi d'eau sur chaînes et 8 et demi au canal.

MARCHÉS.

Cincinnati, 14—Farine $5 65 à 5 70, whisky 16½, mess porc 16, bacon, plats-côtes 9 ¾.

New-York, 14.—Coton: Ventes d'aujourd'hui, 900 balles; les acheteurs demandent une baisse (de ⅛) que les détenteurs refusent; cotes nominales. Farine de $4 50 à 4 75, blé ferme, maïs blanc de 74 à 75, mess porc $17 45, 17 55, bacon, jambons de 9 à 9¾, lard de 10 à 10½, sucre actif. Orléans de 6 1/4 à 7 1/4, mélasses Porto Rico à 33 1/2.

Vicksburg, 14—Le steamboat Ben Franklin est passé ce matin à 11 heures: l'Uncle Sam A 9 et le Guinare à 3, ce matin.

DANTLAS.—Bel assortiment (voir aux annonces) rue de Chartres, 113.

Succession du docteur E. B. Harris.

⇒Nous appelons l'attention toute particulière du public sur la vente qui doit avoir lieu aujourd'hui, à midi, au Vestibule du Bank, rue des Magasins, par l'entremise de Messrs. Deverges & St-Romes, encanteurs—l'arrêt des propriétés offertes en vente est la magnifique résidence située rue Royale, entre les rues Bienne et Bienville. Cette propriété, une des plus belles de la ville, convient sous tous les rapports à une grande famille: elle se compose de deux vastes salons, vestibule et galerie, un grand nombre de chambres à coucher, perchoirs, cours, chambres à domestiques, etc. etc. 238 Actions de la Banque des Citoyens reposent sur cet immeuble, ce qui rendra le paiement très facile.

Les autres propriétés offertes en vente sont de magnifiques entrepôts, construits sur un vaste morceau de terre, mesurant 202 pieds de face à la rue Notre Dame, 137 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 193 pieds de face à la rue Commerce et 107 pieds de face à la rue Girod. La propriété est dans un moment louée à M. F. M. Tourne à raison de $7000 par an, payables par trimestre; le bail expirera le 31 de décembre prochain. Cette propriété a aussi le grand avantage de posséder 926 actions de la Banque des Citoyens qui seront vendues avec la propriété. Nous referons à nos colonnes d'avis pour plus amples détails.

BELLE PROPRIÉTÉ.—M. N. Vignié vendra, aujourd'hui 15 du courant à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, une maison confortable située au coin des rues Amour et Columbus, à deux lieues de la jonction des rues Esplanade et Rempart. Le terrain a 53 pieds 6 pouces de face à la rue Amour sur 122 pieds 6 pouces de profondeur et de façade à la rue Columbus et 45 pieds 10 pouces sur la ligne du fond. Le bâtiment, entièrement construit en bois, est presque neuve, couverte en ardoises, ayant cinq chambres, cabinet, etc.; balcon, cave; une cuisine de deux chambres, une autre bâtisse de trois chambres; jardin poulailler, waterworks, deux cuves.

M. Vignié vendra, en outre, deux autres terrains qui touchent au premier.

La ligne d'omnibus de la rue des Remparts passe toutes les dix minutes en face de la propriété. Le plan est exposé à la Bourse.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIER COUP.—Le jury a acquitté Frank Mahan, accusé de vol.

James D. Ryan et son fils, Daniel Ryan, ont été déclarés coupables de vol de montre au préjudice de J. D. Erwing.

COUR DU RECORDER SRITH.—Isaac Jordan comparaît devant le recorder Sith sous prévention d'ivrogerie. Il a été condamné par un corps de militaires et un grand concours de citoyens, jusqu'à la résidence du colonel Brandt.

Le Mississipi monte depuis St-Paula. Les rivières Missouri et Illinois sont très hautes, et continuent à monter. Tous les tributaires sont à leurs plus grandes hauteurs; cette crue provient seulement des fortes pluies qui ont eu lieu dans l'ouest et le nord-ouest. Si le orage ordinaire des eaux a se produisait maintenant, il en résulterait d'immenses dégâts. On craint de sérieuses inondations dans le bas Mississipi.

Louisville, 14—La rivière monte dans notre voisinage et il y a 5 pieds et demi d'eau sur chaînes et 8 et demi au canal.

MARCHÉS.

Cincinnati, 14—Farine $5 65 à 5 70, whisky 16 1/2, mess porc 16, bacon, plats-côtes 9 3/8.

New-York, 14.—Coton: Ventes d'aujourd'hui, 900 balles; les acheteurs demandent une baisse (de 3/8) que les détenteurs refusent; cotes nominales. Farine de $4 50 à 4 75, blé ferme, maïs blanc de 74 à 75, mess porc $17 45, 17 55, bacon, jambons de 9 à 9¾, lard de 10 à 10½, sucre actif. Orléans de 6 1/4 à 7 1/4, mélasses Porto Rico à 33 1/2.

Vicksburg, 14—Le steamboat Ben Franklin est passé ce matin à 11 heures; l'Uncle Sam A 9 et le Guinare à 3, ce matin.

DANTLAS.—Bel assortiment (voir aux annonces) rue de Chartres, 113.

Succession du docteur E. B. Harris.

⇒Nous appelons l'attention toute particulière du public sur la vente qui doit avoir lieu aujourd'hui, à midi, au Vestibule du Bank, rue des Magasins, par l'entremise de Messrs. Deverges & St-Romes, encanteurs—l'arrêt des propriétés offertes en vente est la magnifique résidence située rue Royale, entre les rues Bienne et Bienville. Cette propriété, une des plus belles de la ville, convient sous tous les rapports à une grande famille: elle se compose de deux vastes salons, vestibule et galerie, un grand nombre de chambres à coucher, perchoirs, cours, chambres à domestiques, etc. etc. 238 Actions de la Banque des Citoyens reposent sur cet immeuble, ce qui rendra le paiement très facile.

Les autres propriétés offertes en vente sont de magnifiques entrepôts, construits sur un vaste morceau de terre, mesurant 202 pieds de face à la rue Notre Dame, 137 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 193 pieds de face à la rue Commerce et 107 pieds de face à la rue Girod. La propriété est dans en moment louée à M. F. M. Tourne à raison de $7000 par an, payables par trimestre; le bail expirera le 31 de décembre prochain. Cette propriété a aussi le grand avantage de posséder 926 actions de la Banque des Citoyens qui seront vendues avec la propriété. Nous referons à nos colonnes d'avis pour plus amples détails.

BELLE PROPRIÉTÉ.—M. N. Vignié vendra, aujourd'hui 15 du courant à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, une maison confortable située au coin des rues Amour et Columbus, à deux lieues de la jonction des rues Esplanade et Rempart. Le terrain a 53 pieds 6 pouces de face à la rue Amour sur 122 pieds 6 pouces de profondeur et de façade à la rue Columbus et 45 pieds 10 pouces sur la ligne du fond. Le bâtiment, entièrement construit en bois, est presque neuve, couverte en ardoises, ayant cinq chambres, cabinet, etc.; balcon, cave; une cuisine de deux chambres, une autre bâtisse de trois chambres; jardin poulailler, waterworks, deux cuves.

M. Vignié vendra, en outre, deux autres terrains qui touchent au premier.

La ligne d'omnibus de la rue des Remparts passe toutes les dix minutes en face de la propriété. Le plan est exposé à la Bourse.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIER COUP.—Le jury a acquitté Frank Mahan, accusé de vol.

James D. Ryan et son fils, Daniel Ryan, ont été déclarés coupables de vol de montre au préjudice de J. D. Erwing.

COUR DU RECORDER SRITH.—Isaac Jordan comparaît devant le recorder Sith sous prévention d'ivrogerie. Il a été condamné par un corps de militaires et un grand concours de citoyens, jusqu'à la résidence du colonel Brandt.

Le Mississipi monte depuis St-Paula. Les rivières Missouri et Illinois sont très hautes, et continuent à monter. Tous les tributaires sont à leurs plus grandes hauteurs; cette crue provient seulement des fortes pluies qui ont eu lieu dans l'ouest et le nord-ouest. Si le orage ordinaire des eaux a se produisait maintenant, il en résulterait d'immenses dégâts. On craint de sérieuses inondations dans le bas Mississipi.

Louisville, 14—La rivière monte dans notre voisinage et il y a 5 pieds et demi d'eau sur chaînes et 8 et demi au canal.

MARCHÉS.

Cincinnati, 14—Farine $5 65 à 5 70, whisky 16 1/2, mess porc 16, bacon, plats-côtes 9 3/8.

New-York, 14.—Coton: Ventes d'aujourd'hui, 900 balles; les acheteurs demandent une baisse (de 3/8) que les détenteurs refusent; cotes nominales. Farine de $4 50 à 4 75, blé ferme, maïs blanc de 74 à 75, mess porc $17 45, 17 55, bacon, jambons de 9 à 9¾, lard de 10 à 10½, sucre actif. Orléans de 6 1/4 à 7 1/4, mélasses Porto Rico à 33 1/2.

Vicksburg, 14—Le steamboat Ben Franklin est passé ce matin à 11 heures; l'Uncle Sam A 9 et le Guinare à 3, ce matin.

DANTLAS.—Bel assortiment (voir aux annonces) rue de Chartres, 113.

FEUILLETON.

BLACK.

IV.

CE QUI SE PASSA DANS LA MALLE-POSTE, ET QUEL DIALOGUE Y FUT TENU.

Les deux officiers avaient laissé le chevalier de la Graverie s'installer sans opposition dans la malle-poste.

Louville, emmaillotté dans son manteau et fortifié dans son coin, avait même affecté de dormir ou de faire semblant.

Gratien, au contraire, avait suivi avec une attention mêlée de curiosité et d'inquiétude tous les mouvements de son chevalier.

Les deux officier semblait devinter que, sous ces apparences pacifiques, s'arrangeait un ennemi plus à craindre qu'il n'en avait l'air.

Aussi à peine le chevalier fut-il assis, que Gratien voulut entamer la conversation.

Mais le chevalier étendant la main:

—Souffrez, Monsieur, dit-il, que je reprenne mon haleine et mes sens. Je suis peu habitué, je l'avoue, à ces courses et à ces émotions. Tout à l'heure, nous calserons comme vous paraîtrez le désirer, mais ce sera peut-être d'une façon plus grave que vous ne vous y attendez. Parlons! Puisque vous tenez tant à en en arrêtant son véhicule, je serais mes forces à bout; je voyais l'instant où j'allais lâcher le bouton et me laisser choir sur la grande route, ce qui à mon âge n'est point fêté sans quelque gravité.

—En effet, Monsieur, pour vous livrer à de pareils exercices, vous n'êtes plus jeune.

—Je puis m'en apercevoir pour mon compte, Monsieur: mais je ne permettrai pas que vous vous en apercevez pour le vôtre, entendez-vous!

—Ah! pardon! Si vous n'êtes pas fou, s'écria Gratien, à cette boutade, vous êtes au moins un plaisant original.

—Il est fou! grommela Louville du fond de son manteau.

—Monsieur, dit le chevalier, répondant à l'interpellation de Louville, je n'ai point affaire et ne désire point avoir affaire à vous, et c'est à M. Gratien seul, en ce moment du moins, à qui j'ai l'honneur et à qui je fais l'honneur d'adresser la parole.

—Oh! oh! fit Gratien, il paraît que vous me connaissez, Monsieur?

—Parfaitement et de longue date.

—Pas depuis le collége, cependant! demanda, en riant, le jeune homme.

—Monsieur, répondit le chevalier, je désirerais que, soit au collége, soit ailleurs, vous eussiez reçu la même éducation que moi: vous n'auriez rien à y perdre, comme courtoisie et comme moralité.

—Bravo! chevalier, fit Louville en riant, mortgénas! moi ce drôle-là.

—Je le serai avec autant plus de plaisir et de conscience, Monsieur, que, chez votre ami, malgré l'éducation mauvaise, le cœur reste bon et honnête, ce qui me donne quelque espoir de réussir.

—Tandis que chez moi.....

—Je ne tenterai pas plus de réformer le cœur que la taille. Je crois qu'il y a dans tous les deux un mauvais pli d'adopté, et que l'arriverai trop tard.

—Bravo! chevalier, fit à son tour Gratien, tandis que Louville, qui avait parfaitement compris l'allusion faite par le chevalier, avait l'air de chercher inutilement à comprendre. Bravo! mets cela dans ta poche, Louville, s'il y a de la place, répondit-il chevalier.

—Ah çà! dit Louville en frisant sa moustache, cette-vous, par hasard, monté dans la malle pour nous gourmander?

—Non, Monsieur, je suis monté pour parler sérieusement, voilà pourquoi je vous prie, s'il n'est le bon de vous rendre de la place, de vous le vous le rendre, que n'avez à M. Gratien, votre ami, que j'ai affaire et non à vous.

—Du moins que ami je causerai avec Black, dit Louville, souvenez de notre de Fontainebleau.

—Vous causerez avec Black si vous vous le voulez, répondit le chevalier; mais je doute que Black vous répondu, pour peu qu'il n'ait pas oublié vos bonnes intentions à son égard.

—Allons, bon! fit Louville; voilà que j'ai eu de mauvaises intentions envers Black, à présent. Pourquoi ne me traduisez-vous pas tout de suite en cour d'assises!

—Parce que, malheureusement, Monsieur, répondit le chevalier, l'empoisonnement d'un chien n'est pas un cour d'assises regardé comme un crime, quoiqu'à mon avis il y ait certains chiens qui seraient plus à regretter que certains individus.

—En vérité, Gratien, dit Louville en s'efforçant de rire, je commence à moins t'en vouloir d'être la cause que Monsieur nous fait l'honneur de sa compagnie, et si le voyage se prolongeait seulement de deux ou trois jours, au lieu d'être terminé dans trois ou quatre heures, je crois qu'on arrivait, tous serions les meilleurs amis du monde.

—Eh bien! répondit le chevalier avec un bonhomie mêlée courtoise, mêlée railleuse, c'est la différence qu'il y a entre vous et moi: plus le voyage serait long, moins je vous aimerais en arrivant, et je me fêlerais sincèrement et tout haut, que le nôtre n'ait pas une plus longue durée.

—Mille cigares! dit le jeune officier en se redressant violemment dans son coin, en auriez-vous bientôt fini, Monsieur, avec vos impertinences?

—Bien, ma chevalier, voilà que vous vous fâchez, parce que j'ai un